



Gap, le 03 août 2022

**Monsieur le Préfet
des Alpes-de-Haute-Provence
8 Rue du Docteur Romieu
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX**

Lettre recommandée avec AR n° 1A 194 389 7813 3

Nos références : VdT/KP/AG

Objet : Autorisation pour la mise en eau du barrage des Poux – saison irrigation 2023

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de venir vous demander de bien vouloir produire un acte administratif autorisant le remplissage de la retenue des Poux à recevoir au début du mois de février 2023, ceci pour une autorisation effective de mise en eau à compter du 1^{er} mars 2023.

Une autorisation anticipée sur la date effective d'autorisation de remplissage est indispensable pour permettre de préparer l'ouvrage à sa mise en eau, de commander les bureaux d'études, les entreprises, nos agents d'exploitation, chacun pour ce qui les concerne, et permettre au final une mise en eau conforme aux dispositions administratives, réglementaires et d'exploitation qui s'imposent à nous.

Je vous remercie de bien vouloir accorder un niveau de remplissage de 2,40 mètres de hauteur d'eau dans la retenue (soit pour une cote maximale de 650,46 m NGF).

Je me réfère pour cela à l'ensemble des pièces de ce dossier.

Je souligne également dans le cadre de ce dossier les points suivants :

- L'absence de déformation du remblai aval depuis ces dernières années.
- La tenue du parement amont qui retient les eaux y compris en situation de séismes.
- Une protection anti-batillage qui s'élève à ce jour bien au-dessus de la valeur de hauteur d'eau de 2,20 m.
- Une étude d'onde de rupture qui montre que ce n'est qu'à compter de 2,68 m que le flux d'eau n'est pas entièrement contenu dans le ruisseau des Poux.

- Une étude hydrologique du ravin de Sarraroc qui démontre que la hauteur d'eau dans la retenue est limitée à 1,00 m en cas de crue millénale.
- Avec une autorisation de remplissage à 650,46 m NGF, le niveau de l'eau va donc varier entre ce niveau maximum et des valeurs inférieures.

Je me réfère également pour ce niveau de remplissage de 2,40 m aux informations qui en avaient été données en 2021, ainsi qu'en raison des extensions de périmètre et surfaces irriguées opérées en 2022 pour 70 hectares.

Enfin, ce niveau permet de générer les plages tarifaires HP (heures pleines) et HC (heures creuses) donc de réduire les charges qui pèsent sur nos adhérents.

Vous remerciant par anticipation pour l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder pour un niveau de remplissage de 650,46 m NGF à recevoir début février 2023,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Le Président,



Christian GALLO

Copie pour information : Madame la Directrice de la DDT 04.

~~Monsieur le Préfet
des Alpes de Haute-Provence
8, Rue du Docteur
Rennet
05016 BOURG-LES-BAINS~~



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
Numéro de l'AR : **AR 1A 194 389 7813 3**



Renvoyer à

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

ASA du canal de
Ventavou S' Tropez.
2, Avenue Lerdiguieres
05000 GAP



DESTINATAIRE
Monsieur le Préfet
des Alpes de Haute-Provence
8, Rue du Docteur
Rennet
05016 BOURG-LES-BAINS



Numéro de l'envoi : **1A 194 389 7813 3**



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

avantages du service suivi :
 vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution
accès direct à l'information de distribution :
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 35 € TTC + prix d'un SMS.
 par internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
 par téléphone :
 pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :
 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :
 du lundi au vendredi de 8h à 18h.

EXPÉDITEUR
ASA du canal de
Ventavou S' Tropez.
2, Avenue Lerdiguieres
05000 GAP



PREUVE DE DÉPÔT

Date : Prix : CRBT :
 Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

